

Assurances

**Formation
transalpine
pour le SYCRA**

La Chambre syndicale des Courtiers d'Assurances Rhône-Alpes/Auvergne (SYCRA) met en place le diplôme des intermédiaires d'assurance, un diplôme professionnel après BTS et licence (Bac + 3). Ce diplôme sera préparé conjointement à Lyon à l'École Nationale d'Assurance ALEA (Association Lyonnaise pour l'Enseignement de l'Assurance) et à Turin.

La formation : gestion, management, comptabilité..., définie en accord avec la FMBA (Fédération Méditerranéenne des Courtiers d'Assurance), une association de droit italien, a pour but de préparer un diplôme professionnel pour la gestion d'un cabinet d'assurance.

Son enseignement sera dispensé par des professionnels français et italiens.

La première promotion, forte d'une soixantaine d'étudiants originaires principalement du bassin méditerranéen, notamment d'Algérie, de Tunisie et de Turquie, devrait débiter sa formation en septembre 2009.

Cette formation d'un an participe à un cursus européen destiné à parfaire une pratique professionnelle qui au plan régional regroupe, au niveau de la SYCRA, quelque 150 cabinets employant environ 1 000 salariés pour un chiffre d'affaires d'environ 2 milliards d'euros.

Pour Alain Marquetty, président du SYCRA, comme pour Jean-François Gleizal, vice-président de la FMBA, cette formation menant au diplôme professionnel des Intermédiaires d'assurance devrait incontestablement constituer un atout pour une profession qui a célébré à l'automne dernier son soixante-dixième anniversaire, et dont la région Rhône-Alpes/Auvergne constitue un des bastions se situant au plan national à la deuxième place après la région parisienne. L'investissement dans cette formation est de l'ordre de 150 000 €.

Rens. : 04 78 77 07 01.

Trois questions à...

Serge Geri : « Dans le domaine de la formation, toutes les avancées ont d'abord été le fruit d'accords entre les partenaires sociaux »

Faisant suite à la parution dans nos colonnes (Le Tout Lyon du 12 avril) d'un dossier consacré au paritarisme, Serge Geri, directeur d'AGEFOS-PME Rhône-Alpes, organisme paritaire, a tenu à distiller quelques éclaircissements et précisions, notamment sur la « capacité de ce mode d'administration incroyablement riche à prendre des décisions », ces dernières ayant, selon lui, en matière sociale, pour finalité de promouvoir « le développement de l'Homme » dans le plus strict respect de « l'intérêt général ».

Morceaux choisis.

Pouvez-vous définir très prosaïquement le paritarisme ?

Il s'agit d'un mode d'administration avec deux collègues qui, de manière équilibrée, assurent la gouvernance d'une structure alors dite « gérée paritairement ». Les deux parties possèdent un nombre de sièges identiques et un poids égal. Dans le domaine social, les deux collègues concernés sont d'une part celui des employeurs et d'autre part celui des salariés. Même si le paritarisme comme tout chose d'ailleurs est un système perfectible, il n'en demeure pas moins d'une grande richesse. En matière de paritarisme de gestion par exemple, les partenaires sociaux (employeurs, salariés) sont en mesure de faire prévaloir la suprématie du terrain et ainsi, de rechercher des



solutions concrètes aux problèmes vécus par ceux qu'ils représentent. En matière de négociation, les partenaires sociaux concluent des accords et ce sont ces accords, ensuite repris par le législateur, qui ont complètement structuré notre système de formation professionnelle.

Vous parlez d'équilibre et de poids égal entre les deux collègues. On pourrait craindre qu'équilibre soit synonyme d'immobilisme.

Absolument pas. Un exemple : la Justice est représentée par une balance à deux plateaux. A-t-on déjà entendu que pour autant, elle ne pouvait être rendue ? Les deux collègues – employeurs et salariés – ayant un poids équivalent, on pourrait penser qu'ils se contrebalancent. En réalité, les deux parties poursuivent le même but : faire bouger et avancer positivement les choses. Prenons le cas d'AGEFOS-PME : nos administrateurs sont tous animés de la même volonté de voir dispenser plus de formation et de meilleure qualité pour le développement des compétences des Femmes et des Hommes et le développement économique des entreprises et des territoires. Parmi les valeurs véhiculées par les partenaires sociaux, le développement personnel et

professionnel de l'Homme, le progrès économique et social, la création d'emplois occupent une place de choix.

Le paritarisme demeure donc bien vivace et bien intégré dans son temps ?

Evidemment. Il faut corriger quelques poncifs : certains pensent que le paritarisme est incapable de décider. C'est totalement faux. Je peux vous assurer que l'on décide. Croyez-moi, en matière de formation et d'emploi, chez AGEFOS-PME, on décide et vite. Cependant, le caractère paritaire de la structure oblige chacun à écouter et à s'efforcer de comprendre l'autre avant d'arrêter ensemble une décision. Un exemple révélateur de notre modernisme et de notre capacité d'action : AGEFOS-PME Rhône-Alpes a obtenu la certification ISO 9002 dès 1995. Alors que d'aucuns plaisantaient de notre engagement dans une démarche qualité, nous avons été le premier organisme paritaire au plan national à décrocher cette certification et nous avons obtenu quelques années plus tard le prix Rhône-Alpes qualité. Le paritarisme est capable de décider et d'innover, et parfois, bien avant d'autres.

Propos recueillis par
Laurent Oudouard